



## Credirec + lettre d huissier

Par **vanes0468**, le **23/06/2013** à **13:32**

bonjour je reviens vers vous. j ai ete harceler par credirec pour une dette forclose malheureusement j avais cedé a leur menaces et j avais commencer a payer mais cela va faire 1 an que j ai cessé les paiements apres avoir lu les messages sur votre site. mais aujourd'hui j ai reçu lettre d huissier situé dans le 69 or je suis du 66) me reclament la totalité de la somme. dois je prendre leur lettre au serieux. cordialement

Par **amajuris**, le **23/06/2013** à **13:47**

bjr,  
en l'absence de titre exécutoire même un huissier agissant à titre amiable n'a aucun pouvoir coercitif contre vous.  
s'il veut pratiquer une saisie, il faudra une procédure judiciaire.  
si vous voulez faire jouer la prescription, ne répondez pas, ne payez rien et attendez une hypothétique procédure faite par votre créancier.  
le fait d'avoir payer refait partir à zéro le délai de prescription.  
cdt

Par **vanes0468**, le **23/06/2013** à **16:32**

donc je continue de faire la sourde oreille en attendant que cela fasse 2 ans pour qu'il est prescription?

Par **pat76**, le **25/06/2013** à **19:08**

Bonjour

Votre dette fait suite à un crédit à la consommation?

Si c'est le cas, il ne s'agit pas de prescription mais de forclusion et le fait que vous ayez repris un paiement n'a pas interrompu le délai de forclusion qui est de deux ans à compter de la date du premier impayé.

A quelle date exactement aviez vous cesse les paiements envers votre créancier avant l'intervention de Crédirec?